

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2024

DL-20240328-018

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Annie CHATELARD, 7 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Emilie NGUYEN		X
Georges THOMAS	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET	X		Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE-CHANAY	Nicolas VANEL
Isabelle LOUIS COMME	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	82,8 %	29	24	28



DOMAINE ET PATRIMOINE

Dissimulation des réseaux aériens situés rue du Général Degoutte, sur la portion comprise entre l'avenue des Balmes et la Grande Rue, à Miribel – Convention d'autorisation d'intervention sur des parcelles communales privées entre la Commune de Miribel et le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, présente à l'Assemblée le projet de travaux de dissimulation des réseaux aériens basse tension et de télécommunication rue du Général Degoutte, en vue d'améliorer l'esthétique environnementale, en partenariat avec le SIEA.

Dans ce cadre, elle explique le besoin d'autoriser les prestations suivantes sur différentes parcelles cadastrées situées rue du Général Degoutte à Miribel et appartenant au domaine de la commune :

- La fourniture et pose de coffrets électriques (dimensions : 700 x 100 x 195mm) sur les 3 parcelles suivantes : AD 666, AD 928 et AD 1060,
- La fourniture et pose en souterrain de réseaux électriques Basse Tension (profondeur : 0,65 mètre sous trottoir et 0,85 mètre sous chaussée) sur les 2 parcelles suivantes : AD 666 et AD 1060.

Elle indique que la répartition des charges entre la commune et le SIEA est déterminé dans l'avant-projet définitif du plan de financement qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention à conclure entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour l'effacement des réseaux aériens situés rue du Général Degoutte à Miribel tel qu'annexé à la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 mars 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

Le secrétaire de séance,

Pascal GIMENEZ

